

**BULLETIN DE VOTE PAR CORRESPONDANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 SEPTEMBRE 2021**

Je, soussigné.e, (Prénom, Nom) _____

demeurant _____ (adresse)

et propriétaire de _____ actions de la société CENTRALES VILLAGEOISES SOLEIL SUD BOURGOGNE, SAS au capital social de 146.200 €, établie au 59 rue Jacques Prévert, 71000 Mâcon, pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire de la société CENTRALES VILLAGEOISES SOLEIL SUD BOURGOGNE qui se tiendra le samedi 25 septembre 2021, à 11h, je déclare voter dans le sens suivant :

Résolution	Pour	Contre	Abstention
1. Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion, quitus donné au conseil de gestion.			
2. Approbation de l'affectation du résultat au compte de report à nouveau			
3. Approbation du rapport spécial de la présidente relatif aux conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce			
4. L'assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, décide d'ajouter à l'article 3 de ses statuts, les 8 communes suivantes : La Chapelle de Guinchay, Saint Symphorien d'Ancelles, Romanèche-Thorins, Pruzilly, Azé, Péronne, La Salle et Senozan.			
5. L'assemblée générale, statuant en sa forme ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités nécessaires.			

Les actionnaires qui ont voté par correspondance peuvent assister à l'assemblée générale mais ne peuvent plus voter ni par eux-mêmes ni par mandataire.

Fait, à

Le

Signature :